



Région
Hauts-de-France

Envoyé en préfecture le 08/12/2025

Reçu en préfecture le 08/12/2025

Publié le

ID : 059-200053742-20251208-25006971-AI

S²LO

LE PRESIDENT DU CONSEIL REGIONAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.4231-3 ;

Vu la délibération n° 2021.01136 du Conseil régional du 2 juillet 2021 portant élection du Président du Conseil régional ;

Vu la délibération n°2025.01770 de la Commission permanente du Conseil régional du 27 novembre 2025 relative à l'attribution d'équipements informatiques de la Région Hauts-de-France aux structures de l'insertion pour le réemploi de matériels ;

Considérant l'absence ou l'empêchement de Monsieur Xavier BERTRAND, Président du Conseil régional, le 11 décembre 2025 ;

ARRETE N° 25006971

ARTICLE 1 : Délégation est accordée à Madame Florence BARISEAU, Vice-Présidente du Conseil régional, aux fins de signer, le jeudi 11 décembre 2025 à Lille, les conventions de cession de matériels informatiques entre la Région et les structures suivantes :

- La Junior Association NIRD ;
- Eco récupération et réparation solidaire (E2RS) ;
- Multiplicité ;
- Emmaüs Connect.

ARTICLE 2 : Le présent arrêté sera exécutoire de plein droit dès qu'il aura été procédé à sa publication, ainsi qu'à sa transmission au représentant de l'Etat dans la région, en application des dispositions du 1^{er} alinéa de l'article L4141-1 du code général des collectivités territoriales et celles du 2^{ème} de l'article L4141-2 du même code.

Fait à Lille, le 08/12/2025

Xavier BERTRAND

Publié le